



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 20 SEPTEMBRE 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

~~MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;~~

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

Objet : **4.1 Dossier de candidature de la Ville d'ANDENNE pour l'appel à projet « POLLEC 21 »**

Le Conseil,

En séance publique,

Vu la décision du Gouvernement wallon du 20 mai 2021 portant sur le lancement d'un appel à candidature à destination des villes et des communes, afin de les soutenir dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans d'Actions pour l'Energie durable et le Climat (PAEDC)- POLLEC 2021 ;

Vu les articles L1122-20, L1122-30 al. 1er et L1122-34, §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'objectif du PST : Renforcer l'efficacité énergétique (OO.41) ;

Vu l'objectif du PAEDC : Axe 3 - Améliorer la performance énergétique du bâti sur le territoire au niveau des bâtiments tertiaires ;

Considérant qu'à travers le programme POLLEC, la Wallonie a soutenu depuis 2012 l'engagement des communes dans la Convention des Maires ;

Considérant que la Convention des Maires est une initiative européenne qui rassemble les collectivités locales dans la lutte contre les changements climatiques et la promotion de l'énergie durable, qu'elle fonctionne sur base de l'engagement volontaire des communes à atteindre et dépasser les objectifs européens de réductions d'émissions de CO2 à travers des mesures d'efficacité énergétique et de développement d'énergie renouvelable et la planification des mesures d'adaptation aux conséquences des changements climatiques ;

Considérant que la commune a signé la Convention des Maires en date du 26 mai 2015 sous l'égide du BEP et s'est engagée à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre de -40 % en 2030 ;

Attendu que la Ville a obtenu en 2021 un subside pour l'engagement d'un coordinateur POLLEC pour une durée de deux ans ;

Attendu qu'un subside allant jusqu'à 60.000 € pour le dossier 1 portant sur la sensibilisation des (T)PME, et jusqu'à 500.000€ pour le dossier 2 portant sur le soutien à une stratégie immobilière globale, soit un montant total de 560.000€, pourrait être obtenu, à condition qu'une part locale de 20% soit apportée ;

Attendu que le service Transition a constitué deux dossiers de candidatures sur les actions et selon les budgets suivants :

- Dossier 1 : « *Action de mobilisation / participation motivant les TPE et PME à prendre des actions concrètes en terme d'efficacité énergétique* »
 - Enveloppe budgétaire pour la réalisation des actions et le financement d'un poste à mi-temps niveau B1 (6 ans d'ancienneté) sur deux ans : 75.460,00 €, dont 60.000,00€ sont éligibles pour le subside. La part de la Ville, fixée à 20% du budget, s'élèverait donc à 15 460,00 €.
- Dossier 2 : « *Soutien à la mise en place d'une stratégie immobilière globale et à long-terme (2040)* »
 - Enveloppe budgétaire pour la réalisation des actions et les frais de consultance d'un bureau d'étude : 190.910,00 €. La part de la Ville, fixée à 20% du budget, s'élèverait donc à 38.182,00 €

Attendu que le Collège communal a décidé en date du 3 septembre 2021 de soutenir la candidature de la Ville à cet appel à projet ;

Attendu que les dossiers de candidature doivent être envoyés au SPW Energie pour le 14septembre et comprendre la décision du Collège communal ;

Attendu que la décision du Conseil communal doit être envoyée dans le mois qui suit le dépôt des formulaires et au maximum pour le 15 octobre 2021 ;

DECLARE

Article 1^{er}

Avoir pris connaissance des modalités de soumission des candidatures pour l'appel POLLEC 2021 ;

Article 2

Avoir pris connaissance des principes de mise en concurrence et des procédures sur les marchés publics et être conscient que leur non-respect rendra impossible la liquidation du subside ;

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 3

D'apporter le co-financement nécessaire au projet déposé dans le cadre de sa candidature au volet 2 « Projet » de l'appel POLLEC 2021, soit au minimum 20 % du montant total du projet et de prévoir ce montant au budget 2022 ;

Article 4

De marquer son accord sur les dossiers de candidature au volet 2 « Projet » de l'appel POLLEC 2021 introduit par la commune via le Guichet des pouvoirs locaux ;

Article 5

De charger le service Transition de transmettre la présente délibération au SPW Energie via le Guichet des pouvoirs locaux : <https://guichet.pouvoirslocaux.wallonie.be/> dans le mois qui suit le dépôt du dossier de candidature ;

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX

C. EERDEKENS

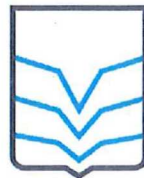


Vu pour rester annexé à la délibération
n° 1TER du 20 septembre 2021
du Conseil communal de la Ville d'ANDENNE
Par le Conseil,
Le Directeur général, Ronald GOSSIAUX
Le Bourgmestre, Claude EERDEKENS

Ville d'Andenne

Effacité énergétique dans les PME et TPE : programme de sensibilisation et création d'une communauté sur le chemin de la transition énergétique

Fiche de projet n° 12



VILLE D'ANDENNE

01/09/2021

| | |
|--|----|
| 1. Pertinence du projet | 2 |
| 1.1. Contexte général | 2 |
| 1.2. Problématique du projet étudié (contexte spécifique) | 3 |
| 2. Description du projet | 4 |
| 2.1. Description du projet – Quoi? | 4 |
| 2.2. Public ou groupes ciblés - Qui? | 4 |
| 2.3. Localisation du projet – Où ?..... | 4 |
| 2.4. Objectif du projet – Pourquoi?..... | 4 |
| 2.5. Description des tâches à réaliser – Comment? | 11 |
| 2.6. Calendrier de mise en œuvre du projet – Quand ?..... | 13 |
| 2.7. Indicateurs de résultat du projet..... | 14 |
| 2.8. Budget | 15 |
| 2.9. Modalités de gestion financière | 15 |
| 3. Structure de gouvernance du projet et implication des parties prenantes | 16 |
| 3.1. Rôles et compétences | 16 |
| 3.2. Communication et transversalité dans l'organisation du projet | 16 |
| 3.3. Implication locale | 18 |
| 4. Impacts escomptés du projet étudié | 19 |
| 4.1. Impacts économiques et sociaux | 19 |
| 4.2. Impacts environnementaux | 19 |
| 4.3. Reproductibilité (sur le territoire communal ou à l'extérieur de celui-ci)..... | 21 |
| 4.4. Pérennité, viabilité du projet (au-delà de la période de subside) | 21 |
| 4.5. Éléments d'innovation et/ou de plus-value spécifique du projet | 21 |
| 5. Annexes..... | 22 |

1. Pertinence du projet

1.1. Contexte général

Avec un nombre d'entreprises en progression quasi constante depuis 2008 et la présence de six parcs économiques sur son territoire, la Ville d'Andenne peut se targuer d'un dynamisme remarquable en termes d'entrepreneuriat. Hormis la ville de Namur, Andenne se distingue des autres communes de l'arrondissement¹ aux caractéristiques généralement rurales par un tissu économique très actif et développé, avec ses 500 entrepreneurs, ses 2200 emplois, ses entreprises (très majoritairement des PME) actives notamment dans l'agro-alimentaire, la construction métallique, la construction et l'extraction et ses nombreux commerces de détail.

Le corollaire de ce dynamisme est que les émissions de CO2 liées à cette activité économique augmentent également : Les émissions du secteur de l'industrie (hors ETS) affichent une progression de +44% de 2012 à 2018², soit l'évolution la plus significative de l'ensemble des secteurs. **C'est aussi le deuxième secteur (ex-aequo avec le secteur des Transports) en termes de pourcentage du bilan global des émissions de la commune.** Les (T)PME, et singulièrement celles actives dans le secteur industriel, constituent donc une cible prioritaire pour la réduction des émissions de la commune et pour l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés au travers de son inscription à la Convention des Maires. Le secteur des Transports, mécaniquement interdépendant de l'activité économique, est également indirectement visé, augmentant par-là l'impact potentiel de la mesure proposée dans ce dossier.

Forts de cette expérience positive, et du besoin formulé par les entrepreneurs d'un accompagnement et d'un soutien à la prise d'initiative, nous proposons dans cette fiche-projet un programme de sensibilisation et activation complet sur 2 ans.

¹ Arrondissement composé des communes suivantes : Andenne, Assesse, Éghezée, Fernelmont, Floreffe, Fosses-la-Ville, Gembloux, Gesves, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Profondeville, Sambreville, Sombreffe

² Bilan énergétique communal 1990-2017, DGO4

1.2. Problématique du projet étudié (contexte spécifique)

- a) Quelle est la problématique identifiée, en lien avec les thématiques de l'appel ? Cette problématique est-elle intégrée dans votre PAEDC et/ou dans d'autres politiques locales (PCDR, PCM, PCS, ...) et si oui, lesquelles ?

Comme expliqué, l'activité économique est remarquablement développée à Andenne. En témoigne la progression quasi constante depuis 2008 du nombre d'établissements installés sur le territoire (+12% de 2012 à 2019³), conduisant à un décompte de plus de 500 entrepreneurs sur le territoire. Une politique d'aide à l'investissement de la Ville et le renforcement de son attractivité, notamment par la création en 1993 de l'ASBL promAndenne, expliquent cette dynamique.

Cette progression de l'activité se retrouve dans les indicateurs de consommation d'énergie et d'émissions de la Ville : en 2018, la part des émissions cumulées des entreprises et du tertiaire, sont évaluées à 24% du total du bilan territorial. Si on y ajoute la part du transport (22%), dont une bonne partie est mécaniquement liée à l'activité économique, on peut en conclure qu'activer les initiatives de transition énergétique dans le secteur des entreprises et commerces constitue d'évidence un axe prioritaire à Andenne.

Cet axe est d'ailleurs cité explicitement dans la Déclaration de Politique générale du Collège (3.8. Économie : *La Ville entend mener un rôle d'impulsion vis-à-vis des nombreuses entreprises qui se sentent concernées et souhaitent contribuer à un monde plus durable*), ainsi que dans notre PAEDC (Axe 3 : *Amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments tertiaires*). On peut également citer le Plan Communal de Mobilité actuellement à l'étude, qui prendra également en compte le contexte spécifique de l'activité économique sur notre territoire.

- b) Quels sont les besoins, contraintes, obstacles (de nature juridique, institutionnelle, politique, informationnelle, technique, financière, ...) encore non résolus sur lesquels le projet veut agir ?

promAndenne, qui a pour mission le soutien de l'activité économique sur le territoire de la Ville, identifie deux freins majeurs à la prise d'initiatives des entreprises : le manque de lisibilité des mécanismes de primes et de financement et l'identification d'un interlocuteur unique pour les conseiller et les accompagner. Nos contacts avec les entreprises nous permettent également d'identifier une disparité élevée entre les entrepreneurs conscients de leur responsabilité et de l'impact de leur activité, et ceux montrant une faible prise en compte des enjeux écologiques et économiques, par manque de temps, de connaissances ou d'intérêt.

- c) Quels sont les projets en cours ou clôturés qui ont été mis en place pour répondre à la problématique identifiée au point a) ?

En 2020, une collaboration entre le Service Transition de la Ville et l'ASBL promAndenne a donné lieu à quelques visites de présentation dans des entreprises locales. Une plaquette informative sur la transition énergétique a été éditée à cette occasion⁴. L'objectif était de prendre connaissance des actions déjà réalisées par l'entreprise en matière de transition énergétique et écologique et d'identifier leurs besoins ou projets et par là même les opportunités de collaboration.

En octobre 2021 débutera un programme de sensibilisation en entreprise visant à susciter les initiatives relatives à l'économie circulaire et à une stratégie bas-carbone. Ce programme est une collaboration entre le BEP et la Ville⁵. Il est prévu d'organiser des groupes de travail par zone géographique afin d'identifier les flux et de permettre la mise en place d'échanges locaux.

³ Les statistiques citées sont extraites du portail Walstat et du Bilan énergétique communal 1990-2019 de la DGO4

⁴ Plaquette reproduite en annexe F

⁵ Détails du programme en annexe G

2. Description du projet

2.1. Description du projet – Quoi ?

Descriptif global

1 paragraphe

En quoi consiste votre projet ? Décrivez-le dans sa globalité sans entrer dans les détails.

Nous proposons un programme complet de sensibilisation et activation des (T)PME du territoire couvrant les thématiques suivantes : Sensibilisation/Information/Impulsion; Fédération, mise en réseau (notamment à l'aide d'une plate-forme numérique animée par un *community manager*); Accompagnement pour la mise en place d'un plan local d'action à la gestion énergétique. Une synergie sera engagée avec le programme d'accompagnement du BEP pour la mise en place de l'économie circulaire, avec le programme Easy Green de Novallia, et avec le Bureau Agora en charge de concevoir le plan de mobilité de la Ville... Un partenariat sera réalisé avec le GAL Burdinale-Mehaigne pour l'extension de sa plate-forme d'échange de biens et services e.change développée par Merciki, ainsi que le concept de label Entreprise Eco-Active récompensant les entreprises exemplaires.

2.2. Public ou groupes ciblés - Qui ?

Les raisons motivant ce choix ? Estimation du nombre de personnes ciblées.

Ce projet concerne les entreprises (~500) et les commerces (~400) classées dans les catégories TPE et PME (hors accords de branche), soit la grande majorité du terreau économique du territoire ; Ces deux groupes seront ciblés suivant un programme adapté tenant compte de leur caractéristiques distinctes.

2.3. Localisation du projet – Où ?

Préciser la localisation (si le projet ne s'applique pas sur tout le territoire). Si pertinent, joindre une carte et des photos et indiquer l'affectation au plan de secteur. Préciser quel droit le porteur de projet a sur les terrains ou les bâtiments impliqués dans le projet (propriété, droit réel ou bail de longue durée).

L'ensemble du territoire est concerné. Les actions de sensibilisation seront localisées par périmètres géographiques (zonings, ...) ou économiques (noyaux commerciaux, ...) afin de coller au plus près au contexte des entrepreneurs.

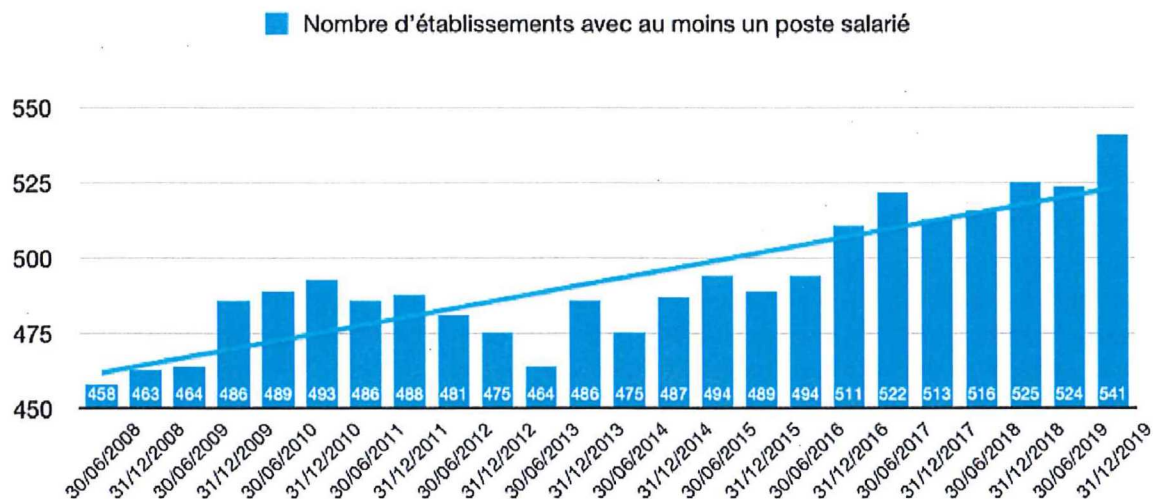
2.4. Objectif du projet – Pourquoi?

Décrire l'objectif du projet en précisant en quoi il est SMART : Spécifique Mesurable Ambitieux Réaliste Temporalisé (défini dans le temps).

2.4.1. Introduction

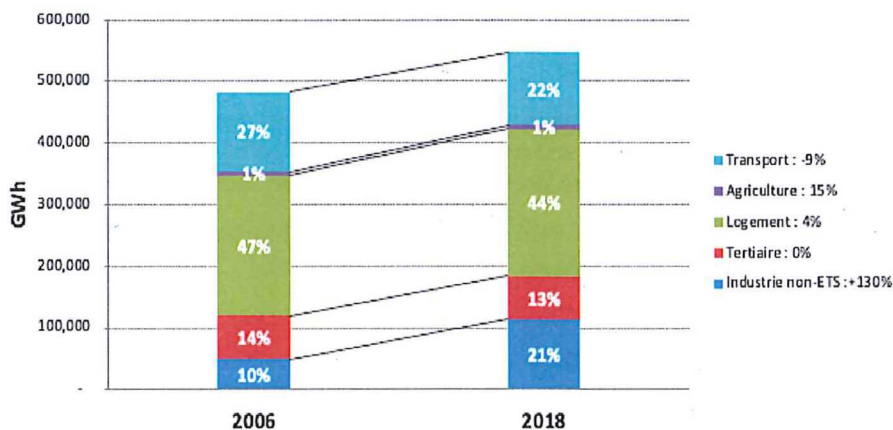
Andenne a vu son tissu économique croître de manière quasi ininterrompue depuis 2008⁶.

⁶ Statistiques extraites du portail Walstat de l'IWEPS



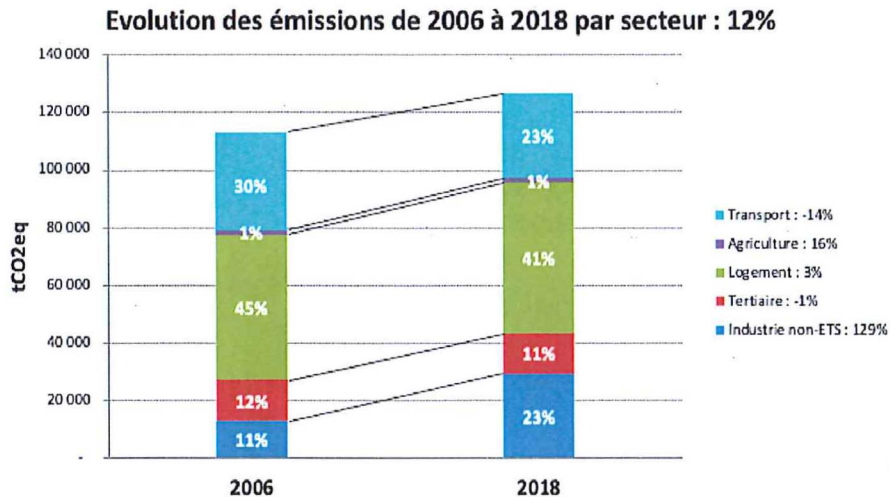
Ce succès économique s'observe en toute logique également dans la progression en termes de consommation finale d'énergie⁷ : de 2006 à 2018, une progression de +13% est observée, essentiellement due à un doublement de la consommation de l'industrie non-ETS, et ce alors que les autres secteurs montraient une légère tendance à la baisse.

Evolution des consommations de 2006 à 2018 par secteur :
13%



Cette augmentation de la consommation s'est également traduite par une hausse des émissions imputables à la commune :

⁷ Bilan énergétique communal 1990-2018 (outil POLLEC, DGO4)



On observe quasiment la même progression pour le secteur de l'industrie, ce qui permet de conclure que la part d'énergie renouvelables dans leur mix énergétique est très faible.

Il y a donc une très grande marge de progression à réaliser au niveau du tissu économique.

En 2020, le service transition a pris l'initiative de rencontrer quelques entrepreneurs sur le conseil de Mme Danthinne, coordinatrice de l'ASBL PromAndenne, en charge du soutien de l'activité économique à Andenne. L'impression générale qui demeure est que le secteur est mûr pour mettre une politique énergétique en œuvre, mais que le temps, l'information, et la motivation manquent encore.

Du côté des TPE, la morosité est palpable; la crise sanitaire a provoqué un effondrement de leurs chiffres d'affaire, tandis que le manque de perspectives encourageantes décourage les tenanciers de ces petits commerces à consentir à des rénovations et investissements dans le domaine énergétique, ce malgré que l'augmentation du prix du kWh alourdit chaque années leurs charges.

L'accompagnement de ces entreprises s'impose.

Nous proposons ici une stratégie visant à sensibiliser aux enjeux, informer sur les moyens pratiques et financiers de passer à l'action et susciter la mise en place de politiques de réduction des émissions et consommations au sein des PME et TPE. Ces deux types d'entreprises seront traitées de manière très distincte, leur fonctionnement, infrastructures et leurs moyens étant très hétérogènes.

2.4.2. Sensibilisation - établissement des liens - identification des acteurs

Avec l'aide de PromAndenne et du BEP, nous établirons une liste de référents privilégiés dans les entreprises et lancerons des incitations à **une série de rendez-vous relatifs à la transition énergétique**. Ces rendez-vous seront organisés et adaptés par zone géographique (quartiers, zoning) ou périmètre économique. Autant que possible, nous organiserons ces événements dans les entreprises et mettrons

en avant une initiative locale (entreprise voisine) afin d'inspirer les participants. La présentation de ces séances sera systématiquement organisée par le coordinateur de projet, dans le but de présenter un interlocuteur unique pour les questions énergétiques à Andenne et d'établir une relation de confiance.

Une présentation et une brochure visant à donner une image complète des enjeux sera réalisée à cette fin : elle reprendra au moins les thématiques suivantes :

- Enjeux énergétiques et climatiques
- Importance de la transition énergétique pour les (T)PME
- Économie circulaire ou « bas-carbone » (présentation du BEP)
- Mobilité
- Aides, subsides et fonds d'investissement :
- Projets inspirants

Pour les **commerces et autres TPE**, notamment celles actives dans la restauration, un programme, des lieux et un horaire adapté sera proposé, éventuellement en porte à porte, tenant compte de leurs réalités et de l'offre spécifique en termes de subvention.

2.4.3. Guichet Unique Energie Entreprises

Dans la continuité de la démarche d'identification d'un interlocuteur unique, nous proposons que le gestionnaire de projet **tienne le rôle d'interface de proximité** pour toutes les questions énergétiques entre les entreprises et les différents services régionaux et . Cette disposition sera publiée sur le site web de la Ville et annoncée lors des différentes séances d'information en entreprise.

Une permanence sera organisée sur base hebdomadaire, en présentiel comme par téléphone et / ou email.

2.4.4. Fédérer - inspirer - collaborer

Une **plate-forme collaborative** animée et modérée (« *community manager* ») par le gestionnaire de projet sera proposée afin de favoriser le partage d'expérience et la circulation de l'information.

Son existence sera mentionnée au cours des séances d'information. Les personnes ayant participé à ces séances recevront systématiquement une invitation à s'y inscrire. Le bouche à oreille sera encouragé, l'inscription sera libre.

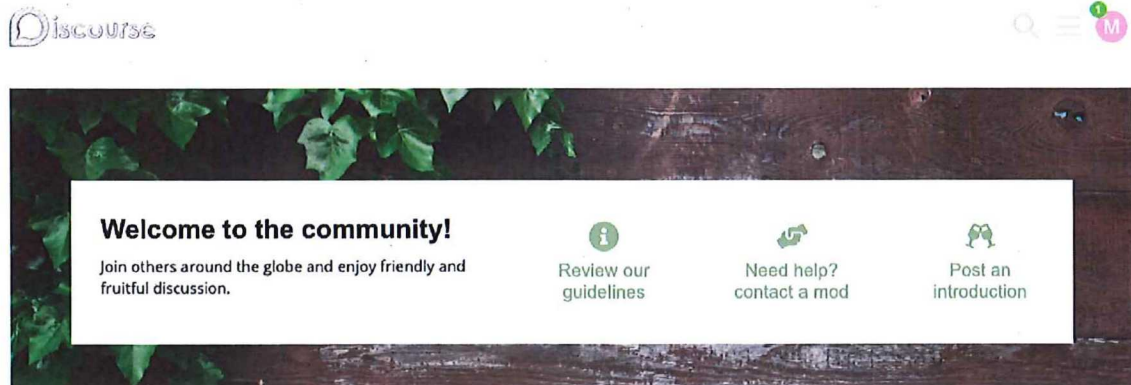
Nous projetons l'usage d'une plate-forme telle que Discourse⁸, qui favorise l'interaction *civilisée*. L'outil, très simple d'accès, est conçu de manière à permettre à la communauté d'interagir aussi bien par email qu'à travers son interface en ligne. Elle fonctionne à la fois comme une liste de diffusion, un forum de discussion et un salon de discussion (chat). Si un utilisateur ne s'est pas connecté pendant



Exemple de brochure éditée par le GAL Burdinale-Méhaigne

⁸ <https://www.discourse.org>

un temps arbitraire, un résumé des discussions passées lui est envoyé par email. Ceci favorise le maintien de l'intérêt et la dynamique participative de la communauté. Un module d'administration est inclus, permettant de (se) rendre compte de l'activité et de la santé de la communauté par différentes métriques (utilisateurs, engagement, sujets actifs, ...).



Featured topics



Introduce yourselves! 🏆



Featured laptop of the week



Battery-powered Scooters 2

Souhaitez-vous recevoir des notifications en temps réel en cas de réponse à vos messages? Activer les notifications



toutes les catégories ▾ toutes les étiquettes ▾ Catégories Récents Nouveau Non lus Top + Créer un sujet

Catégorie

Sujets Récents

General

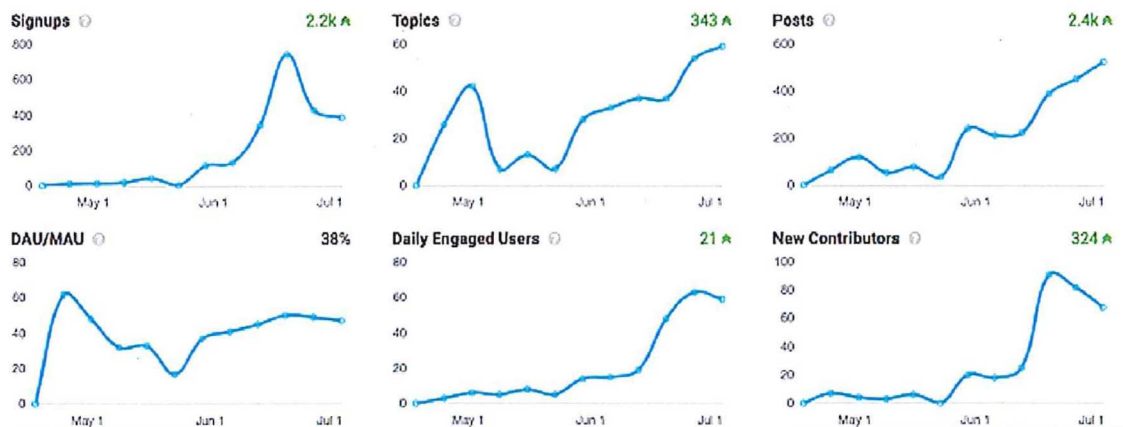
A general discussion area for a variety of topics. Need access to our

24 Introduce yourselves! 🏆 12j

🔒 Test topic #1 - Testing 22j

Community health

Quarter APR 17 - JUL 17 ▾



Ci-dessus : captures d'écran d'une instance de démonstration de la plate-forme collaborative et de son module de reporting intégré.

Les sujets de discussions envisagés couvriront à minima :

- Aides et subsides
- Diffusion d'informations, appels à projets, ...
- Énergies renouvelables (sous-catégories : solaire, cogen, ...)
- Efficacité énergétique (sous-catégories : isolation, éclairage, ...)
- Bonnes pratiques, projets inspirants
- Économie circulaire (avec lien vers plate-forme e.change, cf. chapitre 2.4.7)
- Café du commerce (discussions ouverte en lien avec la transition énergétique)

2.4.5. Appel à projet et subside à la réalisation d'un audit énergétique entreprise

Conscients que les entrepreneurs n'ont pas toujours les questions énergétiques dans leurs priorités, et forts de l'expérience du GAL Burdinale-Mehaigne en la matière, une initiative de financement sera lancée.

- **deux concours** seront proposés aux entreprises, offrant au total **10 x 750€ pour le préfinancement d'un audit énergétique⁹ et/ou un bilan carbone¹⁰** par un auditeur agréé. Ces concours, qui auront lieu en 2022 et 2023, feront l'objet d'une sélection réalisée par un comité réunissant un membre du SPW, un expert dans le domaine de la transition énergétique, et un représentant de la Ville. Les critères de sélection viseront à obtenir un échantillon représentatif du tissu économique andennais et prendront en compte la motivation et l'engagement de l'entreprise à réaliser des investissements ou des études de faisabilité. Cet engagement fera l'objet d'une convention entre la Ville et le bénéficiaire, qui s'engagera à rembourser le subside si les conditions de la convention ne sont pas respectées. Le cas échéant, les Service Juridique Ville dispose d'un service de recouvrement pour récupérer les sommes indues.

2.4.6. Accompagnement à la mise en place d'un plan de gestion énergétique

L'objectif, directement inspiré du plan « PLAGE¹¹ » en région Bruxelloise et des fiches et outils proposées par le site Energie Plus¹², vise à offrir un **accompagnement en entreprise** par le gestionnaire du projet pour la **mise en place d'un groupe de travail « énergie »**. L'objectif est de fournir une méthodologie en plusieurs étapes, depuis la désignation d'un responsable énergie jusqu'à la mise en œuvre effective de projets, en passant par l'établissement d'un cadastre énergétique et la définition d'un programme d'action. De cette manière, on **autonomise et responsabilise** l'entreprise pour améliorer ses performances énergétiques.

Une boîte à outil sera présentée, comprenant un outil de suivi des consommations¹³ (relevé d'index), un questionnaire d'auto-diagnostic, un formulaire de cadastre énergétique.



⁹ Subside HTVA, plafonné à la part facturée effectivement à l'entreprise après déduction des chèques-entreprises. Le montant est calculé de manière à couvrir l'intégralité du coût de l'audit pour une mission de base (petite entreprise, une seule implantation, pas d'études complémentaires).

¹⁰ Bilan carbone reprenant à minima la consommation d'énergie sur site, émissions de process, les émissions de la flotte de l'entreprise, les émissions fugitives liées à la climatisation et à la réfrigération ;

¹¹ [Plan Local d'Action pour la Gestion Énergétique](#), Bruxelles-Environnement

¹² <https://energieplus-lesite.be/>

¹³ Exemple : [Energie ID](#)

Un audit énergétique réalisé par un auditeur agréé sera cependant systématiquement recommandé.

Pour accompagner les entreprises, nous stimulerons la **création d'une offre de stage en entreprise** (sur base d'un dossier de candidature) pour un **étudiant en fin de cycle** (formation de type Ingénieur industriel génie énergétique durable ou assimilé). Cette disposition donnera à l'étudiant l'occasion de démontrer ses compétences et de se confronter à la réalité du terrain, tout en permettant à l'entrepreneur bénéficiaire de développer son plan de gestion énergétique.

2.4.7. Economie circulaire - référent bas-carbone

La collaboration en cours entre BEP Entreprises et de la Ville d'Andenne pour faire la **promotion de l'économie circulaire et la mise en place de stratégies locales bas-carbone** sera intégrée à la dynamique proposée dans cette fiche-projet. Chaque séance d'information sera l'occasion d'une présentation des enjeux et proposera (au moment même ou non) une animation de groupe et une méthodologie visant à l'identification des potentialités d'échanges de flux ou de mutualisation des besoins.

Pour prolonger et amplifier cette action avec les entreprises les plus motivées, nous ferons le lien avec NOVALLIA et son programme Easy'green (facilitation et financement de projets éco-innovants pour les TPE et des PME wallonnes), qui a marqué son accord pour accompagner le présent projet.

Dans le cadre d'un accord de partenariat avec le GAL Burdinale-Mehaigne¹⁴ et la société Merciki, la plate-forme e.change¹⁵ développée récemment et visant à faciliter les échanges de biens et services ou compétences avec des acteurs socio-économiques d'une région, sans aucune transaction financière, sera étendue au territoire de la Ville.

Le volet Transport et Mobilité est également important; Même si cette matière devrait idéalement faire l'objet d'un accompagnement, elle sort du scope du présent appel à projet. Nous l'évoquerons et renverrons vers le bureau d'étude Agora actuellement en charge de concevoir le Plan Communal de Mobilité.

2.4.8. label « Entreprise Eco-Active »



A la suite de l'initiative du GAL Burdinale-Mehaigne nous avons passé un accord de partenariat avec ce dernier et l'ASBL MCH pour étendre le label « Entreprise Eco-Active » au territoire de la Ville d'Andenne.

Ce label a pour objectif de récompenser les entreprises du territoire qui auront initié une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie, une réflexion sur leur consommation et/ou une démarche active dans leur transition énergétique. Le label peut récompenser des travaux concrets mais également une démarche ou stratégie de diminution de l'empreinte énergétique.

L'expérience de ce GAL, réalisée en 2020, a montré que les entreprises appréciaient cette labellisation qui leur permet d'afficher leurs efforts et de les valoriser.

Un comité de sélection analogue à celui organisé pour la sélection des entreprises bénéficiant d'un subside à la réalisation d'un audit sélectionnera 10 entreprises par an pour bénéficier de ce label. Un événement sera organisé pour la remise de ce prix, afin de donner un rayonnement médiatique à notre action.

¹⁴ Actif sur le territoire des communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze, voisines d'Andenne

¹⁵ <https://www.merciki.be/exchangeEvents/2>

2.4.9. Conclusion – un projet *smart*

Ce projet tente de répondre de manière précise à l'ensemble des problématiques identifiées décourageant les entrepreneurs de réaliser des investissements en faveur de la transition énergétique. En adaptant notre communication aux différentes catégories de notre cœur de cible et en adaptant les propositions et actions en fonction du réel en termes de lieux, temps et moyens de celles-ci, nous espérons assurer le réalisme de la proposition.

L'objectif affiché de toucher un maximum d'entrepreneurs (30% directement, 60% indirectement), doublée, doublé de la mise en place d'un programme d'action et de moyens innovants nous semblent témoigner de l'ambition du projet.

Un certain nombre d'indicateurs, détaillés au point 2.7, permettront de mesurer objectivement les acquis du programme de sensibilisation.

Enfin, le projet définit nettement la durée du projet (24 mois) et ses différentes étapes, ainsi que sa contextualisation dans le développement historique du commerce et de l'entrepreneuriat à Andenne. Sa pérennité est assurée par la mise en place d'une plateforme de collaboration dont nous espérons que le succès conduira à son maintien. De même le label Entreprises Eco-Active prolongera les effets de cette campagne.

2.5. Description des tâches à réaliser – Comment ?

a) Tableau de description des tâches

Décrire de manière détaillée les différentes tâches du projet. Cette description permet d'évaluer la solidité du projet et d'assurer qu'il atteindra son objectif.

| Tâches | Intitulé | Description détaillée des tâches proposées | Livrable(s) |
|--------|---|---|---|
| 1 | Lancement d'une campagne de sensibilisation (cf. point 2.4.2) | <p>A. Campagne de communication ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiqué de presse - Page dédiée sur le site de la Ville - Campagne LinkedIn et Facebook - Mailing personnalisé et ciblé; invitation aux séances d'information - Réalisation d'une plaquette informative et / ou d'un triptyque <p>B. Programme de sensibilisation en entreprise en grappe, par périmètre géographique ou économie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de lieux de réunion intra-entreprises (PME) ou locaux (Commerces et TPE) - Mise au point du programme et de sa prolongation en collaboration avec Novallia et le BEP - Organisation et présentation des réunions en entreprise | <ul style="list-style-type: none"> - Supports de communication utilisés - Liste de présence aux réunions - Programme des séances et supports de présentation |

| Tâches | Intitulé | Description détaillée des tâches proposées | Livrable(s) |
|--------|--|---|--|
| 2 | Guichet unique entreprise | <ul style="list-style-type: none"> - Publication et distribution d'un flyer détaillant l'objet du service - Réunir la documentation des différentes instances concernées (Sowalfin, SPW Energie, Economie circulaire en Wallonie, BEI, ...) - Publier les permanences (site Ville, LinkedIn, ...) - Assurer les permanences | Nombre de personnes ayant fait appel à ce service et objet des demandes. |
| 3 | Mise en place d'une plateforme collaborative | <ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'un marché de service - Déploiement de la plate-forme - Animation (community management) | <ul style="list-style-type: none"> - Cahier spécial des charges - Statistiques de la plateforme (métriques) - Compte-rendu bimestriel de modération et animation |
| 4 | Préfinancement audit entreprises | Organisation de deux concours dotés au total de 10 x 750€ pour le préfinancement d'un audit énergétique, surtout à destination des PME. | <ul style="list-style-type: none"> - Liste des bénéficiaires de l'action et travaux engagés. |
| 5 | Accompagnement à la mise en place d'un plan de gestion énergétique | <ul style="list-style-type: none"> - Editer une boîte à outil et un guide méthodologique sur base des modèles existants et la publier sur le site de la Ville - Assurer les visites de consultance en entreprise - Service Monitoring énergétique ? - Publier offre de stage et recruter stagiaire pour intervenir dans l'accompagnement des entreprises. | <ul style="list-style-type: none"> - Documents constituant la boîte à outil - Rapport d'activité bimestriel - Offre de stage - Rapport de fin de stage de l'étudiant |
| 6 | Economie circulaire | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le BEP dans ses animations - Assurer le suivi de l'adaptation et déploiement de la plateforme e.change avec Merciki. Aider les entreprises à son usage | <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité - Indicateurs de suivi de l'usage de la plate-forme e.change |

| Tâches | Intitulé | Description détaillée des tâches proposées | Livrable(s) |
|--------|---------------|--|---|
| 7 | Labellisation | <ul style="list-style-type: none"> - Coordination avec le GAL Burdinale-Mehaigne - Mise en place du comité de sélection - Conception et impression du certificat - Organisation d'une soirée de présentation des lauréats - Diffusion de l'information pour relais médiatique | <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de sélection d'entreprises - Visuels - Photos de l'évènement - Supports de communication |

b) Respect des conditions de mise en œuvre mentionnées dans le guide des dépenses éligibles (Annexe 4 de l'appel POLLEC 2021)

Reprendre les conditions relatives à la fiche thématique choisie et décrire comment elles seront respectées. Un renvoi à d'autres sections de ce document peut être effectué le cas échéant.

- Des partenariats seront noués avec l'ASBL prom'Andenne (responsable de la dynamisation du tissu entrepreneurial Andennais), avec le GAL Burdinale-Mehaigne, auteur d'un projet de mobilisation analogue.
- Fort de la connaissance acquise au cours de nos visites en entreprises et de l'expertise de prom'Andenne, nous recenserons les entreprises ayant mis en place des projets ou pratiques exemplaires et les mettrons en avant (notamment via la plate-forme communautaire) pour inspirer d'autres entrepreneurs.
- Le volet sensibilisation sera assuré en partenariat avec Novallia et le BEP. Un guichet unique entreprises sera mis sur pied pour accompagner les entrepreneurs et leur faire connaître les différents outils de développement et de financement mis en place par la Région
- Un accompagnement personnalisé visant à la mise en place d'un plan de gestion énergétique sera proposé ; deux concours dotés de prix incitant à la réalisation d'audits seront organisés ; un programme de labellisation des entreprises exemplaires est proposé.
- Les audits et bilans carbone devront être réalisés (suivant signature d'une convention) par un auditeur énergétique agréé par le SPW et suivant le périmètre minimum mentionné dans l'appel à projet.
- Le calendrier et l'ensemble des frais budgétisés se conforment aux prescrits de l'appel à projet.

2.6. Calendrier de mise en œuvre du projet – Quand ?

a) Durée

La durée renseignée devra être respectée. Le projet ne pourra pas s'étaler au-delà de la date limite spécifiée. Le projet aura une durée minimale de 12 mois et une durée maximale de 48 mois.

Le projet commencera ¹⁶ idéalement le 1/01/22 et se terminera le 31/12/2023. Le cas échéant, une extension du planning pourrait être envisagée jusqu'au 31/12/2024

b) Calendrier

Compléter l'annexe B en présentant le planning sous la forme d'un tableau de type d'un diagramme de Gantt¹⁷ reprenant les différentes tâches et les principaux livrables décrits au point 2.5.a).

Voir annexe B.

2.7. Indicateurs de résultat du projet

Compléter le tableau suivant. Comment est mesurée l'atteinte de chaque résultat ? Quelle est la valeur de référence de ceux-ci ? Quelles sont les valeurs cibles ?

Dans le cas d'un projet d'investissement, les indicateurs devront porter sur les aspects techniques du projet ainsi que sur les actions de mobilisation éventuelles.

Les indicateurs d'impact environnementaux seront repris dans ce tableau et détaillés dans la section 4.2 de ce document.

| Type d'indicateur (réalisation ou impact) | Indicateur | Valeur cible (Valeur fixée pour atteindre l'objectif) | Echéance (Date à laquelle la valeur cible sera atteinte) | Méthode de collecte de l'information (permettant de déterminer si la valeur cible est atteinte) |
|---|---|---|--|---|
| Impact | Nombre de (T)PME informées | 800 | 12/2023 | Non disponible |
| Impact | Nombre d'entrepreneurs activés (taux de conversion) | 300 | 12/2023 | Indicateurs réseaux sociaux Demandes d'information Marques d'intérêt Inscriptions |
| réalisation | Nombre de participation actives | 250 | 12/2023 | Listes de participation aux ateliers / permanences / ... |
| réalisation | Réalisations effectives de travaux | 80 | 12/2023 | Suivi des entreprises participantes |

¹⁶ Le projet doit débuter au premier semestre 2022.

¹⁷ Différents modèles sont gratuitement disponibles sur :

<https://www.creerentreprise.fr/diagramme-de-gantt-excel-exemple-automatique/>

<https://www.excel-pratique.com/fr/telechargements/plannings/diagramme-gantt-excel-no397>

2.8. Budget

Compléter le tableau budgétaire en Annexe C en veillant à détailler chaque poste suffisamment pour permettre de juger de son éligibilité conformément au guide des dépenses éligibles (Annexe 4 de l'appel).

Ce tableau constitue le budget définitif nécessaire à la mise en œuvre du projet. Le budget proposé devra être réaliste et dûment justifié. Celui-ci sera évalué négativement s'il est non justifié ou surestimé.

[Voir annexe C](#)

2.9. Modalités de gestion financière

Le projet est subsidié à un taux de 80%.

Si les projets déposés font l'objet d'autres subsides publics, le taux de subvention de l'appel POLLEC 21 (80%) est calculé sur la partie des investissements non couverte par ces autres subsides.

Décrire la source (fonds propres...) du cofinancement et préciser à quelle année budgétaire il sera intégré. Préciser également si le projet est soutenu par d'autres subsides publics et si oui, dans quelle mesure.

Le projet sera financé sur fonds propre sera intégré à l'exercice budgétaire 2022 et 2023 de la Ville.

3. Structure de gouvernance du projet et implication des parties prenantes

Maximum 2,5 pages.

3.1. Rôles et compétences

Identifier les compétences internes (personnel) et externes (sous-traitance, partenariat, citoyens) à la commune qu'il sera nécessaire de mobiliser pour la mise en œuvre du projet. Préciser leurs rôles dans la concrétisation du projet.

a) Description du rôle de chacun dans le projet¹⁸ (coordination, équipe exécutive¹⁹,...)

| Acteur | Type de ressource (Interne, externe) | Compétence | Rôle |
|-----------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|
| (personnel à engager) | interne | Chef de projet | Responsable de la conception, gestion et exécution du projet |
| Cécile Mestrez | interne | Coordinatrice du service transition | Coordination et supervision |
| Marie Jamart | interne, service Rel. Publiques | Communication et relations publiques | Assistance à la conception des supports de communication, gestion site web et réseaux sociaux |
| Geneviève Danthinne | externe | Responsable à PromAndenne | Mise en réseau, consultation tissu économique andennais |
| Caroline Deleigne | externe | Chargée de mission au GAL et MCH | Partenaire labellisation et plateforme e.change |

3.2. Communication et transversalité dans l'organisation du projet

Décrire la stratégie de communication entre les différents acteurs impliqués dans le projet. Mettre en avant la transversalité entre les différents acteurs du projet et entre les services communaux (pertinence des services impliqués dans le projet, implication de ces services dans le comité d'exécution du projet, qualité de l'organisation interne proposé pour la gestion du projet...). L'organisation peut être présentée sous forme d'organigramme accompagné d'explications.

¹⁸ Exemple :

| Acteur | Type de ressource. (Interne, externe) | Compétence | Rôle |
|------------------|---------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|
| M. Dupont | Interne, service communication | Communication digitale | Gestion du site web |
| Bureau d'étude X | Externe | Bureau d'étude en techniques sp. | Etude de préféabilité |

¹⁹ Celle qui gère le projet au quotidien. En fonction de la thématique du projet, cette équipe devra impliquer les services communaux ou supra-locaux concernés. Nom, prénom, fonction, service, description brève du rôle joué dans le projet pour chacune des personnes composant l'équipe.

Il s'agit ici d'une organisation très classique qui appelle à peu de commentaires. La gestion de projet est assurée par un employé engagé pour cette tâche, sous la supervision de la cheffe de service, et avec l'appui de la responsable du service relations publiques pour les aspects relatifs à la communication classique et digitale.

PromAndenne et son pendant Shop in Andenne (axé sur les commerces) mettra sa connaissance du tissu économique et facilitera la mise en relation avec le personnel en charge de l'énergie au sein des entreprises ou en tout cas d'un contact privilégié.

Enfin, nous collaborerons avec Caroline Deleigne pour les aspects relatifs à l'adoption d'un label entreprise éco-dynamique commun à nos territoires et à la dynamisation de l'usage de la plateforme e.change facilitant les échanges de biens et services entre entreprises.

3.3. Implication locale

a) Parties prenantes locales

La Ville, signataire de la Convention des Maires en 2016, confirme sa volonté d'atteindre les objectifs de réduction des émissions auquel elle a souscrit.

Ce projet porte dans ses fondements même la mobilisation locale d'une frange importante des acteurs locaux.

La stratégie que nous préconisons, démarrant par un programme de sensibilisation et d'aide au diagnostic et à la conception, favorisant ensuite la mise en réseau, l'inspiration mutuelle et l'effet d'entraînement, doublé d'un encouragement à la collaboration (circularité, mise en commun de l'expérience et de la connaissance), nous semble à même de responsabiliser et autonomiser les acteurs à orienter leurs politiques et décider des actions qu'ils mèneront.

b) Communication vers les parties prenantes

Décrire les moyens de communication proposés et démontrer qu'ils sont pertinents par rapport au public cible.

La campagne de communication démarrant le projet sera très classiquement basée sur une boîte à outil communicationnelle et une charte graphique reprenant une déclinaison de visuels adaptés aux différents médias (lettre type, réseaux sociaux, etc...).

La campagne elle-même sera déclinée via les moyens de communication habituels, avec un accent particulier sur le réseau LinkedIn. Nous comptons sur ce réseau pour compenser l'absence de clubs d'entreprises. Un courrier nominatif sera également envoyé aux contacts privilégiés qu'entretien promAndenne sur le territoire.

Des visites sur le terrain seront organisées et on favorisera le bouche à oreille.

4. Impacts escomptés du projet étudié

4.1. Impacts économiques et sociaux

Le projet contribue-t-il à :

| | Oui/Non ? | Comment ? |
|--|-----------|--|
| Réduire la précarité énergétique et lutter contre les inégalités ? | Non | |
| Renforcer les capacités des partenaires et des acteurs locaux en matière de transition énergétique et climatique ? | Oui | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'ateliers et réunion d'information et de sensibilisation - Mise en réseau, inspiration des bonnes pratiques et initiatives locales - Incitants financiers |
| Développer une économie soutenable ? | Oui | <ul style="list-style-type: none"> - Intégration de l'économie circulaire dans le programme de sensibilisation - Activation de la mise en place de politiques durables (économies d'énergie, recours aux sources d'énergie renouvelable, mutualisation des flux, circularité, ...) |

4.2. Impacts environnementaux

a) Estimer l'impact carbone du projet

➤ *Evaluation qualitative*²⁰

| Secteur concerné | Niveau d'impact | Justification |
|------------------|---|---------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Positif (diminution d'émission);</i> - <i>Neutre ;</i> - <i>Négatif (augmentation d'émissions);</i> - <i>Indéterminé.</i> | |

| | | |
|-----------------|---------|--|
| Tertiaire privé | Positif | <ul style="list-style-type: none"> - Activation de la mise en place de politiques durables (économies d'énergie, recours aux sources d'énergie renouvelable, mutualisation des flux, circularité, ...) - Incitation à la réalisation effective de travaux à travers le préfinancement d'audits |
|-----------------|---------|--|

➤ *Evaluation quantitative*²¹

Fournir une estimation quantitative de l'impact carbone du projet en complétant obligatoirement l'Annexe D. L'annexe contient une feuille avec des hypothèses prédéfinies qui peuvent être utilisées. L'utilisation d'hypothèses personnelles peut également être proposée dans une autre feuille en décrivant brièvement celles-ci.

Voir Annexe D

- b) Lister et estimer de manière qualitative les autres impacts environnementaux (réduction de l'utilisation des ressources ; réutilisation/recyclage, circularité des ressources, régénération de la biodiversité, pollution...)

Ne s'applique pas ou bien indirectement, excepté le volet « circularité » qui fait partie intégrante du projet proposé.

²¹ L'évaluation quantitative doit être réalisée sur les impacts directs (ex. économie d'énergie).

4.3. Reproductibilité (sur le territoire communal ou à l'extérieur de celui-ci)

L'ensemble des actions et outils présentés dans ce document peuvent aisément être reproduits ensemble ou séparément dans une autre commune ; les plate-formes numériques utilisées sont aisément répliquables (le code de l'une d'elle est d'ailleurs disponible en open source).

4.4. Pérennité, viabilité du projet (au-delà de la période de subside)

Nous escomptons qu'armés de leur maîtrise des outils et enjeux, et de leur autonomie gagnée dans la capacité de décision, entrepreneurs prolongerons naturellement la démarche poursuivie. Le maintien de la plate-forme communautaire mise en place pour ce projet pourrait contribuer à la pérennité de l'action engagée.

4.5. Eléments d'innovation et/ou de plus-value spécifique du projet

Quoique des initiatives isolées aient été lancées, notamment à l'initiative de promAndenne, notamment en termes de mobilité (covoiturage, mobilité douce) auprès des entreprises, un projet d'accompagnement abordant l'efficacité énergétique de manière transversale, en collaboration avec de multiples intervenants et à l'échelle du territoire sur une longue durée est une première.

Notre proposition de mettre en place et animer une plateforme numérique de collaboration open source destinée à créer une communauté et contribuer à dynamiser et susciter les initiatives tout en autonomisant les porteurs de projets et en assurant la pérennité de ce projet nous semble également un atout sérieux.

De la même manière, nous espérons que la mise en place à Andenne de la plate-forme e.change de Merciki contribuera à susciter le réflexe de la circularité des biens et marchandises.

5. Annexes

Annexe A : Délibération du Collège communal

Annexe B : Diagramme de Gantt

Annexe C : Tableau budgétaire

Annexe D : Calcul de l'impact carbone

Annexe E : Délibération du Conseil communal